



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 1^{er} août 2011, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

La directrice générale adjointe mentionne que la séance est enregistrée et que l'enregistrement sera conservé dans les archives.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2011-128 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h.

Sont présents : Ghislain Daigle, maire
Diane Beaulieu Désy, conseillère
Johanne Guimond, conseillère
Gilbert Lemelin, conseiller
Régis Lemay, conseiller

Sont absents : Jean-Pierre Lacoursière, conseiller
Stéphane Dusablon, conseiller

Dix personnes sont présentes à la séance.

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Ghislain Daigle, maire.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} août 2011
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2011

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Comptes à payer
- 3.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 3.3 Autorisation d'appel d'offres concernant le déneigement de la route Pointe-Aubin
- 3.4 Autorisation d'appel d'offres concernant le déneigement des chemins d'hiver
- 3.5 Autorisation d'appel d'offres pour services professionnels liés à la côte de l'Église
- 3.6 Mandat à Laforest Nova Aqua – services professionnels
- 3.7 Dépôt d'une pétition concernant la dangerosité de la côte de l'Église
- 3.8 Demande de collaboration d'Amusement St-Antoine – fête du Travail

4. URBANISME

- 4.1 Construction de trottoirs dans le village
- 4.2 Demande de permis de construction (agrandissement de la résidence au 4375, rue de la Promenade, propriété de M. Arnaud Cabanac de Lafregeyre)
- 4.3 Demande de permis de construction (4674, route Marie-Victorin, propriété de M. Paul-Yvon Dumais)
- 4.4 Demande de permis de construction (4526, route Marie-Victorin, propriété de M. Louis Germain)
- 4.5 Demande de permis de construction (remplacement de la toiture au 3931, chemin de Tilly, propriété de M. Jean-Marc Nicol)





5. QUESTIONS DIVERSES

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} août 2011

2011-158 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2011

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} août 2011.

Adopté à l'unanimité.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2011

2011-159 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2011

Proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2011.

Adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Comptes à payer

2011-160 COMPTES À PAYER

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise les dépenses et le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 12 861 à 12 931 inclusivement, les prélèvements automatiques portant les numéros PR 644 à PR 659 inclusivement, pour une somme totale de 76 857,36 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité.

3.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

2011-161 DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal accuse réception du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.





Je, Diane Laroche, directrice générale de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly certifie :

- QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement 2011-565 est de **1 342**;
- QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **145**;
- QUE le nombre de signature apposée est de **0**.

Je déclare :

- Que le Règlement 2011-565 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

21 juillet 2011

Diane Laroche
Directrice générale

Date

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

Adopté à l'unanimité.

3.3 Autorisation d'appel d'offres concernant le déneigement de la route Pointe-Aubin

2011-162 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE POINTE-AUBIN

ATTENDU QUE lors d'une séance de travail, la directrice générale a déposé auprès des membres du conseil municipal le devis concernant le déneigement de la route Pointe-Aubin;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte le devis comme présenté;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation concernant le déneigement de la route Pointe-Aubin.

Adopté à l'unanimité.

3.4 Autorisation d'appel d'offres concernant le déneigement des chemins d'hiver

2011-163 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT DE CHEMINS D'HIVER

ATTENDU QUE lors d'une séance de travail, la directrice générale a déposé auprès des membres du conseil municipal le devis concernant le déneigement des chemins;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte le devis comme présenté;

pour ces motifs,

proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,





il est résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres public concernant le déneigement des chemins d'hiver.

Adopté à la majorité.

M. Régis Lemay vote contre la proposition.

3.5 Autorisation d'appel d'offres pour services professionnels liés à la côte de l'Église

2011-164 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS LIÉS À LA CÔTE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE lors d'une séance de travail, la directrice générale a déposé auprès des membres du conseil municipal le devis concernant des services professionnels liés à la côte de l'Église;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte le devis comme présenté;

pour ces motifs,

proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation concernant des services professionnels liés à la côte de l'Église.

Adopté à l'unanimité.

3.6 Mandat à Laforest Nova Aqua – services professionnels

2011-165 MANDAT À LAFOREST NOVA AQUA – SERVICES PROFESSIONNELS

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

il est résolu :

QUE le conseil municipal octroie le mandat à la firme Laforest Nova Aqua pour la recherche en eau – secteur 2A – service professionnels, le tout conformément à ce qui a été soumis en date du 28 juillet 2011 dans l'estimation n° 1768 pour la somme de 14 926,17 \$, taxes incluses;

QUE le conseil municipal accepte la soumission et autorise le paiement de la dépense.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le Règlement d'emprunt 2007-524.

Adopté à l'unanimité.

3.7 Dépôt d'une pétition concernant la dangerosité de la côte de l'Église

2011-166 DÉPÔT D'UNE PÉTITION CONCERNANT LA DANGÉROSITÉ DE LA CÔTE DE L'ÉGLISE

Proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal accuse réception du dépôt de la pétition des résidents de la côte de l'Église et de plage Dubois.

Adopté à l'unanimité.



3.8 Demande de collaboration d'Amusement St-Antoine – fête du Travail

2011-167 DEMANDE DE COLLABORATION D'AMUSEMENT ST-ANTOINE – FÊTE DU TRAVAIL

ATTENDU QUE la fête du Travail rassemble beaucoup de gens de Saint-Antoine sur le terrain des loisirs;

ATTENDU QUE la Municipalité désire contribuer à la fête du Travail 2011 organisée par Amusement St-Antoine;

pour ces motifs,

proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu :

QUE le conseil municipal verse la somme de 1 000 \$ à Amusement St-Antoine afin de l'aider à payer les coûts pour des activités communautaires;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la dépense.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 70 120 680 « Activités centre communautaire ».

Adopté à l'unanimité.

4. URBANISME

4.1 Construction de trottoirs dans le village

2011-168 CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LE VILLAGE

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour la construction de trottoirs en face et à l'est du 3965, chemin de Tilly (la caserne), en face du 3998, chemin de Tilly (l'Atelier d'art) et un prolongement du trottoir en face du 940, rue de l'Église;

ATTENDU QUE la compagnie Entreprises Michel Roger et Fils inc. est le plus bas soumissionnaire;

pour ces motifs,

proposé par M. Régis Lemay, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de la compagnie Entreprises Michel Roger et Fils inc. et autorise le paiement de la dépense pour la somme de 8 200 \$, plus les taxes;

QUE le conseil autorise une dépense d'environ 1 000 \$ pour la préparation du terrain (excavation, remblai, compaction, etc.).

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité.



4.2 Demande de permis de construction (agrandissement de la résidence au 4375, rue de la Promenade, propriété de M. Arnaud Cabanac de Lafregeyre)

2011-169 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE AU 4375, DE LA PROMENADE, PROPRIÉTÉ DE M. ARNAUD CABANAC DE LAFREGEYRE

Une demande d'agrandissement de la résidence a été déposée à la Municipalité. Le propriétaire désire ajouter une chambre de 4 m X 7 m sur le côté ouest, fermer la galerie arrière en verrière, ajouter deux lucarnes sur la toiture du bâtiment et remplacer deux fenêtres au sous-sol, le tout conformément à ce qui est présenté sur les plans déposés à la Municipalité.

ATTENDU QUE la propriété visée est située dans un arrondissement patrimonial et n'a aucune valeur patrimoniale;

ATTENDU QUE cette demande de permis de construction est assujettie aux dispositions du Règlement 98-383-1 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone CAf 201 identifiée sur le plan de zonage de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'agrandissement de 4 m X 7 m aura un revêtement de type CanExel, un recouvrement de bardeaux d'asphalte et des fenêtres à battants;

ATTENDU QUE les fenêtres remplacées au sous-sol seront coulissantes;

ATTENDU QUE les lucarnes auront un revêtement de type CanExel, un recouvrement de bardeaux d'asphalte, des fenêtres à battants et auront la même hauteur que celle du bâtiment résidentiel;

ATTENDU QUE la verrière aura un revêtement de type CanExel, un recouvrement de bardeaux d'asphalte et des fenêtres à battants;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de permis de construction comme soumise à la Municipalité tout en suggérant un matériau de revêtement des murs tel que le bois;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal accepte la présente demande de permis de construction comme soumise à la Municipalité et permette au responsable d'urbanisme de délivrer le permis requis.

Adopté à l'unanimité.

4.2 Demande de permis de construction (4674, route Marie-Victorin, propriété de M. Paul-Yvon Dumais)

2011-170 DEAMNDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (4674, ROUTE MARIE-VICTORIN, PROPRIÉTÉ DE M. PAUL-YVON DUMAIS)

Une demande de construction d'une galerie avant et de réfection de toiture arrière a été déposée à la Municipalité.

ATTENDU QUE la propriété visée est située dans un arrondissement patrimonial et a une valeur patrimoniale exceptionnelle;

ATTENDU QUE cette demande de permis de construction est assujettie aux dispositions du Règlement 98-383-1 PIIA de la zone HAa 215 identifiée sur le plan de zonage de la Municipalité;



- ATTENDU QUE la demande vise à construire une galerie au sol en cour avant de 1,22 m x 21,95 m en bois traité sur toute la longueur de la façade du bâtiment résidentiel;
- ATTENDU QUE la demande vise la réfection de la toiture arrière en bardeaux de cèdre du bâtiment résidentiel par un autre neuf en bardeaux de cèdre, et ce, sans changer la hauteur ou les dimensions de celle-ci;
- ATTENDU QUE la présente demande satisfait les objectifs et critères d'évaluation du Règlement sur les PIIA en ses articles 10 et 15;
- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de permis de construction comme soumise à la Municipalité;

pour ces motifs,

proposé par Régis Lemay, conseiller,
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal accepte la présente demande de permis de construction comme soumise à la Municipalité et permette au responsable d'urbanisme de délivrer le permis requis.

Adopté à l'unanimité.

4.3 Demande de permis de construction (4526, route Marie-Victorin, propriété de M. Louis Germain)

2011-171 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (4526, ROUTE MARIE-VICTORIN, PROPRIÉTÉ DE M LOUIS GERMAIN)

Une demande de construction pour modification de plans approuvés par le conseil municipal dans le permis 2010-066 a été déposée à la Municipalité.

- ATTENDU QUE la propriété visée est située dans un arrondissement patrimonial et a une valeur patrimoniale supérieure;
- ATTENDU QUE cette demande de permis de construction est assujettie aux dispositions du Règlement 98-383-1 sur les PIIA de la zone HAB 209 identifiée sur le plan de zonage de la Municipalité;
- ATTENDU QUE la demande vise à déplacer une porte sur la façade arrière de la résidence;
- ATTENDU QUE la demande vise à diminuer la superficie de la galerie sur la façade arrière de la résidence;
- ATTENDU QUE la demande vise à ajouter une fenêtre sur la façade arrière de la résidence;
- ATTENDU QUE la demande vise à enlever une fenêtre sur la façade droite de la résidence;
- ATTENDU QUE la présente demande satisfait les objectifs et critères d'évaluation du Règlement 98-383-1 sur les PIIA en son article 13;
- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de permis de construction comme soumise à la Municipalité;



pour ces motifs,

proposé par M. Régis Lemay, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal accepte la présente demande de permis de construction comme soumise à la Municipalité et permette au responsable d'urbanisme de délivrer le permis requis.

Adopté à l'unanimité.

4.4 Demande de permis de construction (remplacement de la toiture au 3931, chemin de Tilly, propriété de M. Jean-Marc Nicol)

2011-172 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (REPLACEMENT DE LA TOITURE AU 3931, CHEMIN DE TILLY, PROPRIÉTÉ DE M. JEAN-MARC NICOL)

ATTENDU QUE la propriété visée est située dans un arrondissement patrimonial et a une forte valeur patrimoniale;

ATTENDU QUE cette demande de permis de construction est assujettie aux dispositions du Règlement 98-383-1 sur les PIIA de la zone CAB 119 identifiée sur le plan de zonage de la Municipalité;

ATTENDU QUE la demande vise à remplacer les bardeaux d'asphalte par un autre revêtement du même type et de même couleur sur la toiture de la résidence, et ce, sans changer les dimensions ou la hauteur de celle-ci;

ATTENDU QUE la présente demande satisfait les objectifs et critères d'évaluation du Règlement 98-383-1 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de permis de construction comme soumise à la Municipalité;

pour ces motifs,

proposé par M. Régis Lemay, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal accepte la présente demande de permis de construction comme soumise à la Municipalité et permette au responsable d'urbanisme de délivrer le permis requis.

Adopté à l'unanimité.

5. QUESTIONS DIVERSES

Aucune autre question n'est discutée.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Dossier de la côte de l'Église : entretien minimal de la côte?
- Aviser M. Yves Baron au sujet de la descente d'un gros camion de livraison
- Pourquoi le bassin (dégrilleur) s'est-il vidé à 21 h 15?





7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2011-173 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 40.

Adopté à l'unanimité.

Je, Ghislain Daigle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Ghislain Daigle
Maire

Diane Laroche
Directrice générale